

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2018

**Pas d'augmentation de fiscalité
et lancement des « grands projets » en Lomagne Gersoise**

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 03 avril dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions budgétaires et fiscales.

Le Président Jean-Louis CASTELL et le 1^{er} Vice-président en charge notamment des finances, Denis CASTAGNET, ont soumis aux conseillers communautaires l'approbation des comptes 2017 et les projets de budgets pour 2018.

Le bilan de l'année 2017 présenté par le 1^{er} vice-président laisse apparaître un excédent confortable, résultat de l'objectif fixé de réduction et d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Il a souligné que 50 % des recettes réelles de la collectivité, après reversement aux communes, sont affectées au financement de l'investissement.

Le budget présenté pour 2018 s'inspire des conclusions du débat d'orientations budgétaires qui pose comme objectif de conserver ce modèle de gestion intercommunale au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, tout en favorisant les conditions d'une solidarité territoriale vers les communes pour un maintien d'une offre équilibrée de services aux populations sur le territoire.

L'année 2018, qui voit la prise de la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), verra la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, le maintien des taux de fiscalité, qui restent au même niveau depuis 2010 et la mise en œuvre de la réforme fiscale, et le lancement des grands projets identifiés jusqu'à la fin de la mandature à hauteur de 14 M d'€ HT (écoles élémentaires de Fleurance et Lectoure, poussinière commerciale, FabLab et incubateur d'entreprises innovantes à Fleurance, bureaux d'accueil de l'office de tourisme à La Romieu et Lectoure, pôle de santé à Lectoure, le tout dans un projet plus large de revitalisation des centres-bourgs).

L'effort engagé pour accompagner la rénovation des logements insalubres ou vacants à travers l'OPAH sera poursuivi, tout comme pour encourager la redynamisation commerciale à travers le FISAC et les 175.000 € d'aides directes fléchées pour accompagner les commerçants et artisans dans leurs travaux de modernisation et de mise aux normes d'accessibilité.

A l'occasion de ce conseil communautaire, les élus se sont également positionnés très largement contre le renouvellement du poste de Vice-président laissé vacant suite à la recomposition de l'Assemblée communautaire et au retrait d'Annette SOLETO du conseil communautaire.